

# Maîtriser les enjeux d'un contentieux dirigé contre un PLU

**Date** : Mardi 26 mars 2024 de 9h30 à 12h30

**Durée** : 3.00 heures

**Lieu** : Visioconférence (application Zoom)

## Accessibilité et délais d'accès

**Handicap** : Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01.45.49.48.49 ou par mail à l'adresse [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr).

**Délais d'accès** : 2 jours

**Prix** : 350.00 € HT / participant, soit 420.00 € TTC / participant

**Informations et inscriptions** : [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr) et/ou au 01.45.49.48.49

*Cette formation vise à présenter les règles de contentieux des PLU :*

- *Conditions de recevabilité des recours (qui a intérêt à agir ? quels actes peuvent être attaqués ? sous quel délai ?)*
- *Les différents modes de contestation des PLU (recours direct, indirect, référés)*
- *Les moyens invocables*

*Présentation des pouvoirs du juge : régularisation par le mécanisme du sursis à statuer, annulation partielle ou totale – examen de la jurisprudence récente*

*Mesurer les effets de l'annulation ou de la déclaration d'illégalité d'un PLU : effets sur le document d'urbanisme et sur les autorisations d'urbanisme (déjà délivrées ou à intervenir)*

## Profils des apprenants

- Responsables et agents des services urbanisme et aménagement des collectivités – instructeurs des autorisations d'urbanisme – juristes

## Prérequis

- Disposer d'une connaissance générale du droit de l'urbanisme (des notions en contentieux administratif sont un plus).

## Objectifs pédagogiques

- Savoir faire face à une contestation de PLU, et appréhender le risque d'annulation
- Savoir déterminer, selon le recours exercé, les moyens invocables
- Connaître les outils mis à disposition du juge dans le contentieux des PLU
- Maîtriser les répercussions de l'annulation (ou de la déclaration d'illégalité) d'un PLU pour, notamment, sécuriser l'instruction des autorisations d'urbanisme

## Contenu de la formation

- I. Conditions de recevabilité des recours
- II. Les différents modes de contestation du PLU
- III. Les moyens du recours
- IV. Contrôle juridictionnel
- V. Conséquences de l'illégalité du PLU

## Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Didier SEBAN - [dseban@seban-avocat.fr](mailto:dseban@seban-avocat.fr)
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - [adeganis@seban-avocat.fr](mailto:adeganis@seban-avocat.fr)
- Référent handicap : Mélanie MARCHAND - [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr)
- Responsable pédagogique : Mélanie MARCHAND - [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr)
- Responsable des réclamations : Mélanie MARCHAND - [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr)
- Intervenante : Camille TREHEUX, Avocate associée de SEBAN ARMORIQUE - [ctreheux@seban-armorique.fr](mailto:ctreheux@seban-armorique.fr)

## Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé reprenant toutes les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme de la formation, guide d'utilisation Zoom.
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique déposé sur votre espace extranet individualisé à l'issue de la formation

## Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille d'émargement pour le suivi de l'exécution de la formation
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Evaluation d'entrée pour déterminer votre niveau de connaissance avant la formation
- Evaluation des acquis à la fin de la formation via un quiz
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, un questionnaire de satisfaction à chaud vous sera transmis à la fin de formation.

## Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2023 : 89%

*Programme créé le 30 octobre 2023 - Version 11 du 22 février 2024*